

Vers la privatisation d'un bien commun?

Dominique Bernier

Number 757, June 2012

L'eau du Québec entre nos mains

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/66548ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bernier, D. (2012). Vers la privatisation d'un bien commun? *Relations*, (757), 21–23.

Vers la privatisation d'un bien commun?

Les services de l'eau dans nos villes resteront-ils publics encore longtemps? Plusieurs facteurs poussent en faveur d'une place plus grande pour le privé, sans l'aval de la population.

DOMINIQUE BERNIER

Maude Barlow, récipiendaire du prix Nobel alternatif pour son travail en faveur de la reconnaissance du droit humain fondamental à une eau potable, salubre et propre, a été l'une des premières à qualifier l'eau d'« or bleu », il y a de cela quelques années. Cette analogie à l'or noir – le pétrole – visait alors à dénoncer la tentative de prise de contrôle de l'approvisionnement en eau potable par un cartel de l'eau. Cette militante de longue date était loin d'imaginer que des multinationales, sans cynisme aucun, allaient récupérer cette expression. Sans y voir de problème, ces dernières ont trouvé ce vocable fort approprié en lien avec les profits faramineux qu'elles comptent réaliser grâce à la privatisation des services d'aqueduc et d'assainissement. Malgré les nombreux dommages engendrés par la privatisation totale ou partielle de

ces services à travers le monde, plusieurs éléments indiquent que ceux du Québec et du Canada, essentiellement publics à l'heure actuelle, y échapperont difficilement.

UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PRIVATISATION

Au Canada, le sous-financement des infrastructures d'eau potable pave la voie à la privatisation. En effet, depuis le 8 mai 2008, les municipalités sont fortement invitées à passer par la société d'État PPP Canada – dédiée à la promotion des partenariats public-privé (PPP) – pour recevoir les fonds nécessaires à la réfection de leurs installations. Le Fonds PPP Canada, doté de 1,25 milliard de dollars, constitue désormais la seule source de financement neuf vers laquelle les municipalités peuvent se tourner pour leurs besoins en infrastructures. Avec un manque à gagner de 123 milliards de dollars, dont 31 milliards pour les seules installations d'eau potable et d'assainissement¹, les municipalités n'ont guère le choix.

Ainsi, l'argent qui était auparavant remis aux municipalités par l'entremise d'un programme de financement des infrastructures qui respectait la capacité des instances municipales de décider du mode de gestion à privilégier, est désormais assujéti à une gestion privée. Les prétextes invoqués, toujours les mêmes, sont que la gestion privée coûte moins cher et que les risques sont assumés par les entreprises choisies. Les supposés avantages des PPP sont pourtant loin d'être démontrés. Dans les faits, le gouvernement a accès à de meilleurs taux d'emprunt que le secteur privé, ce qui peut réduire considérablement le coût total des infrastructures. De plus, dans un partenariat avec le privé, le calcul de la marge de risque est généralement laissé à l'entière discrétion des firmes choisies, qui ont tout intérêt à gonfler ce montant représentant parfois jusqu'à 13% du coût du projet, alors que la norme publique est de 5%! L'argument du coût inférieur des PPP ne tient donc pas la route.

Dépassements de coûts et retards sont également monnaie courante dans les projets en PPP. Mais leur principal danger réside invariablement dans la perte du contrôle démocratique de la gestion de ces services essentiels, parfois pour très longtemps.

LA PRÉTENDUE CONCURRENCE

Même la concurrence, censée faire baisser les prix et augmenter la qualité du service, est absente de ce mode de gestion, car dans les faits, seules quelques très grandes entreprises, toujours les mêmes, peuvent satisfaire aux exigences des appels d'offres.

L'auteure est responsable du comité eau des AmiEs de la Terre de Québec



1. Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), Conseil des Canadiens, *Eau publique à vendre: comment le Canada va privatiser nos services publics d'eau*, décembre 2010.



Yvan LaFontaine,
Passage, 2006, info-
graphie et burin,
62 x 78 cm

C'est un secret de polichinelle que ces entreprises se concertent afin de soumettre des offres équivalentes. En novembre dernier, la multinationale française Veolia, un gros joueur mondial des services d'aqueduc et d'assainissement, a reconnu être l'instigatrice d'un cartel visant à déterminer à l'avance qui obtiendrait les contrats d'entretien et de nettoyage des égouts gouvernementaux et municipaux au Québec². Comble de l'absurdité, en dénonçant cette situation de collusion au Bureau de la concurrence, Veolia a pu bénéficier de l'immunité tout en empêchant ses concurrents de soumissionner pour ce type de projets pendant cinq ans! Selon le Bureau de la concurrence, la collusion entraîne une hausse d'environ 20 % des prix des produits et services, une facture refilée à la population.

Dans une situation comme celle-ci, on ne peut pas parler de «concurrence libre et non faussée», thème si cher à l'idéologie néolibérale. De plus, qui dit services d'eau potable ou d'assainissement dit monopole territorial: le citoyen ne peut choisir auprès de quel organisme – public ou privé – il s'approvisionnera. La concurrence n'est ni plus ni moins qu'une illusion, un prétexte pour faire avaler aux contribuables l'idée d'une privatisation des services de l'eau.

L'ACCORD CANADA-UNION EUROPÉENNE

Plus inquiétant encore, le Canada négocie actuellement l'Accord économique et commercial global (AÉCG) avec l'Union européenne, un accord de libre-échange qui va plus loin que les précédents en matière de libéralisation du commerce. Cet accord est négocié à huis clos: les élus provinciaux et municipaux, tout comme la société civile, se voient refuser l'accès aux textes des négociations. Hormis les discours officiels, qui se veulent rassurants, la majorité des renseignements que l'on obtient proviennent de fuites.

En janvier dernier, les documents obtenus et rendus publics par le Réseau québécois sur l'intégration continentale ont confirmé que les services d'aqueduc et de traitement des eaux usées proprement dits ne sont pas exclus des négociations. Les négociateurs les considèrent ainsi comme des occasions d'affaires qu'il convient, selon eux, de livrer sans contraintes aux lois du marché.

Cet accord ouvre donc la porte à la privatisation des services d'eau de manière sournoise. Pour la première fois, les provinces sont impliquées dans les négociations, et ce pour une raison simple: l'accès aux marchés publics provinciaux et municipaux est exigé par les Européens et constitue le principal attrait pour eux dans ces négociations,

selon le négociateur en chef du Québec, Pierre-Marc Johnson. Les marchés publics pour la construction et la gestion d'infrastructures liées aux services d'eau potable et d'égouts sont, entre autres, visés. Rappelons que le terme «marchés publics» désigne tous les contrats publics d'approvisionnement en biens et services conclus par les différents paliers de gouvernement et entités publiques auprès du secteur privé ou communautaire. On procède par appels d'offres pour les attribuer. Jusqu'ici protégés, les marchés publics du Québec sont de plus en plus ouverts aux compagnies étrangères en vertu de l'Accord sur les marchés publics révisé en décembre 2011, à l'Organisation mondiale du commerce notamment.

Par le biais des marchés publics, et en tenant compte du fait que le financement fédéral est assujéti au recours aux PPP, les municipalités pourraient se voir contraintes d'ouvrir à des géants européens comme Suez et Veolia des appels d'offres pour la construction et la gestion de leurs nouveaux équipements de traitement et d'assainissement de l'eau. Ce qui était une option deviendra une obligation dans l'AÉCG, et elle s'accompagne de règles strictes: les municipalités ne pourront plus favoriser des entreprises locales, ni imposer des quotas pour garantir des emplois ou des contenus locaux, par exemple, car de telles mesures seront jugées discriminatoires.

C'est un pas de plus vers la privatisation des services de l'eau. Or, celle-ci a causé d'innombrables problèmes à tra-

C'est un pas de plus vers la privatisation des services de l'eau. Or, celle-ci a causé d'innombrables problèmes à travers le monde, comme l'augmentation des tarifs, la baisse de qualité de l'eau potable, des coupures de services pour ceux qui ne peuvent payer et la détérioration des infrastructures.

vers le monde, comme l'augmentation des tarifs, la baisse de qualité de l'eau potable, des coupures de services pour ceux qui ne peuvent payer et la détérioration des infrastructures. Les transnationales de l'eau ne remplissent pas leurs promesses et plusieurs municipalités, en Europe notamment, ont choisi de faire marche arrière pour revenir à une gestion publique de l'eau. Une telle remunicipalisation de ces services, en vertu de l'AÉCG, sera hautement compliquée et coûteuse, voire impossible à cause du dispositif «de protection des investissements». Celui-ci protège les entreprises contre les expropriations et les nationalisations et, interprété au sens large, il leur permet de poursuivre les différentes instances gouvernementales lorsque des lois et règlements – qui protègent l'environnement ou le public, par exemple – sont susceptibles de réduire leurs profits escomptés.

Un tel mécanisme apparaît déjà au controversé chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Depuis son entrée en vigueur, en 1994, au moins une trentaine de plaintes ont été enregistrées contre le Canada³. Ces plaintes, provenant de transnationales, sont entendues à huis clos, devant des tribunaux administratifs. Les gouvernements ne sont pas tenus de dévoiler leur nombre ou leur teneur, ni le montant de leur règlement. Le gouvernement du Canada a cependant choisi de divulguer une partie de ces informations, confirmant que plus de 150 millions de dollars en fonds publics ont été versés en guise de dédommagement à des entreprises privées qui ont contesté nos lois.

Nous assistons ainsi à une tentative de verrouillage des possibilités de protéger les services d'eau contre la privatisation. Nos villes ont de moins en moins de marge de manœuvre pour décider librement de garder publics nos services de l'eau. Le Canada et l'Union européenne s'apprêtent à favoriser le contrôle de l'accès à cette ressource précieuse par une poignée d'actionnaires, aux fins de profits privés. Même si, en théorie, les gouvernements peuvent réglementer ce secteur, les diverses expériences de privatisation ont restreint l'accès à l'eau de plusieurs manières, en contradiction avec la résolution de l'ONU qui reconnaît l'accès à l'eau comme un droit humain fondamental.

Dans ce contexte, plusieurs acteurs de la société civile, dont les AmiEs de la Terre de Québec, exigent un arrêt des négociations de l'AÉCG et l'ouverture d'un vaste débat public pour faire en sorte que la mondialisation ne soit pas que financière, mais fasse une grande place à la protection de l'environnement et des services publics, ainsi qu'à la justice sociale. Les services de l'eau, de même que la protection des aquifères, ne sont pas négociables. C'est ce qu'ont

affirmé à nouveau plusieurs groupes sociaux dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau, le 22 mars dernier, en signant et rendant publique une déclaration commune. Celle-ci revendique la reconnaissance de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme droit humain fondamental par le Canada, le Québec et les municipalités, ainsi qu'une gestion publique et transparente de l'eau et des services qui y sont associés. ●

Halte à l'eau embouteillée!

Disponible en abondance, l'eau potable au Québec est en général d'excellente qualité. Pourtant, les Québécois sont de grands consommateurs d'eau embouteillée. Devant pareille situation, plusieurs organismes ont fait un important travail de sensibilisation ces dernières années pour faire connaître le non-sens d'un tel choix et les dessous de cette industrie, notamment la pollution générée par la production peu contrôlée de ce produit et son transport. La majorité des bouteilles ne sont pas recyclées et entre 25 % et 40 % d'entre elles seraient remplies d'une eau de robinet filtrée, vendue à un prix exorbitant. Quant aux eaux de source ou minérales, elles sont pompées sans qu'on connaisse bien l'état des réserves et sans juste retour à la population.

Ainsi, ne pas acheter d'eau embouteillée, c'est poser un geste important contre la privatisation d'une ressource vitale et pour l'accès public à une eau potable gratuite et de qualité, ici comme ailleurs dans le monde. C'est dire non à la «cocacolisation» de l'eau, suivant l'expression de Riccardo Petrella. Développement et Paix y œuvre depuis 2005 et sa plus récente campagne a mené à la création de plusieurs «zones libres d'eau embouteillée». L'ONG participe aussi à la Journée mondiale sans eau embouteillée, célébrée en mars depuis 2010 par plusieurs groupes dont la Coalition Eau Secours, qui se mobilise également sur cet enjeu, entre autres en proposant le *Guide du projet Communautés bleues du Québec*, avec le Conseil des Canadiens et le Syndicat canadien de la fonction publique. Résultat : un nombre croissant de municipalités, de commissions scolaires, d'universités, de cégeps, de syndicats et d'établissements publics interdisent désormais la vente et l'achat d'eau embouteillée dans leurs établissements et lors d'événements qu'ils organisent. Le 3 décembre 2010, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité une résolution interdisant l'eau embouteillée dans les édifices sous sa juridiction. Beaucoup reste à faire, mais la résistance s'intensifie pour contrer la vogue de l'eau embouteillée.

CATHERINE CARON

L'auteure est rédactrice en chef adjointe de *Relations*

2. Kathleen Lévesque, «Service des égouts – L'instigatrice du cartel tasse la concurrence», *Le Devoir*, 25 novembre 2011.

3. Marie-Claude Auger-Bouchard, *L'arbitrage des questions environnementales sous le chapitre 11 de l'ALÉNA: de la confidentialité à la transparence*, Institut de recherche en économie contemporaine, mai 2007.